

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 avril 2026

RENFORCER LA SÉCURITÉ, LA RÉTENTION ADMINISTRATIVE ET LA PRÉVENTION
DES RISQUES D'ATTENTAT - (N° 2468)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 300

AMENDEMENT

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 9

Supprimer cet article

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer le gage de cette proposition de loi